

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2026
COMMUNE DE BUCEY-EN-OTHE

La réunion a débuté le 4 mai 2026 à 14h00 sous la présidence du Maire, Monsieur PROVENCE Gérard.

Membres présents :

Madame DUCOVAT Delphine
Monsieur FRIDERES Damien
Madame HERRMANN Sandrine
Madame JACQUOT Catherine
Monsieur PROVENCE Gérard
Monsieur TOULOUSE Pascal
Madame WEBER Amélie

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

Monsieur COCHET Gérard
Monsieur CONSIGNY Gérard
Madame NEFF-NOURRISSON Anne
Monsieur VANCY Régis

Secrétaire de séance : Madame WEBER Amélie

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2026_28 - Désignation du secrétaire de séance
2026_29 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 avril 2026
2026_30 - Election d'un adjoint suite au décès du troisième adjoint
- Questions diverses

2026_28 - Désignation du secrétaire de séance
--

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début chaque séance, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir procéder à cette désignation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Amélie WEBER secrétaire de séance.

7 voix pour

2026_29 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 avril 2026
--

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15 ;
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 27 avril 2026.

7 voix pour

2026_30 - Election d'un adjoint suite au décès du troisième adjoint
--

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le décès de Monsieur Gérard COCHET entraîne la vacance du poste de troisième adjoint au Maire.

Selon les dispositions de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, lequel détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune de Bucey en Othe un effectif maximum de 3 adjoints.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- DE LAISSER vacant le poste de troisième adjoint et de ne pas procéder à une nouvelle élection.

7 voix pour

Questions diverses

- . Le nettoyage bénévole des abords de la commune est prévu le 17/05/2026.
- . Une nouvelle association a vu le jour dans la commune : Au grès de nos mains (poterie)
- . Le SLA a fait parvenir un devis pour ôter les coussins berlinois qui se trouvent rue de la Croix saint Abdon : 720 euros TTC
- . Le souci du bruit des effaroucheurs qui fonctionnent la nuit est évoqué
- . La convention Garde Champêtre sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal
- . SDDEA : prévoir un rdv pour faire le tour des installations
- . RDV avec M.Baty, architecte en charge des travaux de l'église le 18 mai à 9h
- . Prochain conseil municipal le 5 juin 2026

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 15h00.

Madame WEBER Amélie
Secrétaire de séance



Monsieur PROVENCE Gérard,
Maire

